



BULLETIN D'INFORMATION

21 SEPTEMBRE 2022

Veillez prendre note que dans le cadre des travaux de réfection de la rue Marquis, l'alimentation en eau potable sera temporairement interrompue

LE 28 SEPTEMBRE À COMPTER DE 8H ET SERA RÉTABLIE À 16H.

À la suite de cette interruption, un avis d'ébullition préventif sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre sur tout le territoire.



LORS D'UN AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF DE L'EAU

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons pendant au moins une minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute ou de l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes etc.).
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

SÉANCE DU CONSEIL



Vous êtes toujours les bienvenus (es) aux séances du conseil.

Dates des prochaines séances :

- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

Les séances ordinaires du Conseil municipal débutent à 19 h 30 et se déroulent dans la salle Desjardins de l'hôtel de ville situé au 570 rue Marquis.

ABRI D'HIVER POUR LES AUTOMOBILES



Veuillez prendre note que les abris d'hiver pour les automobiles sont permis pour la période du **15 OCTOBRE AU 15 AVRIL**. De plus, différentes conditions relatives à l'emplacement, à la superficie ainsi qu'à la hauteur doivent être respectées. Nous vous recommandons de communiquer avec l'inspectrice en bâtiment, Mme Anne-Marie Désilets, au (819) 519-2997 p. 2223 pour obtenir plus d'information sur le sujet. En dehors de la période prévue, l'abri d'hiver doit être entièrement démonté, incluant les éléments de sa charpente.

BRULÂGE DES FEUILLES



Nul ne peut permettre ou tolérer que la fumée, provenant de la combustion des matériaux utilisés pour un feu en plein air, se propage dans l'entourage de manière à nuire au confort d'une personne habitant le voisinage ou que cette fumée entre à l'intérieur de tout bâtiment.

Merci d'être respectueux envers votre voisinage !

Par ailleurs, tout brûlage nécessite l'obtention d'un permis. Vous pouvez communiquer avec le Service Sécurité Incendie au 819-229-2202 ou cellulaire 819-384-9946.

Lingettes désinfectantes, papiers essuie-mains, masques jetables et sacs de style Ziploc : ce sont tous des articles qui sont couramment utilisés. Le Village de Saint-Célestin tient à vous rappeler **qu'ils ne doivent en aucun cas être jetés dans la toilette, ainsi que les articles suivants.**



Déchets alimentaires :

- Résidus de table;
- Graisse;
- Os.

Matières solides :

- Cure-oreilles;
- Soie dentaire;
- Cheveux, poils;
- Tampons et serviettes sanitaires;
- Préservatifs;
- Petits animaux morts.

Résidus domestiques dangereux :

- Huile à Moteur;
- Peinture;
- Médicaments;
- etc.

Tous ces résidus ont comme conséquence éventuelle de bloquer le réseau d'égout, de provoquer des refoulements et de causer des bris d'équipements sur notre réseau, et entraîne par le fait-même des coûts énormes de réparation pour les citoyens et la municipalité.

C'est pourquoi nous vous demandons d'être TRÈS VIGILANTS et de voir à ce que soit jeté à la toilette seulement du papier hygiénique dit «de toilette ».

Nous comptons sur votre bonne collaboration pour le bien de notre population.

MERCI!



TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MARQUIS : ÉTAT D'AVANCEMENT

Suite à une rencontre de chantier qui s'est tenue le 15 septembre dernier, l'entrepreneur Action Progex Inc. a soumis à notre attention un échéancier révisé de ses travaux, dû à certaines circonstances hors de son contrôle (météo etc.). Ainsi, la date de fin des travaux est malheureusement reportée au 8 novembre 2022.

Nous sollicitons donc votre compréhension et votre patience. Nous demandons également de faire preuve de tolérance envers les écoliers et les piétons qui doivent, quelques fois, empiéter légèrement sur votre terrain pour assurer leur sécurité lors du déplacement de la machinerie.



D'ici la fin des travaux de réfection de la rue Marquis, nous demandons aux citoyens qui stationnent leur voiture sur la **rue Vincent**, de bien vouloir la **stationner le long du parc** et non pas du côté des entrées. Éviter également de stationner sur le gazon. Ceci afin de faciliter le travail des camionneurs de la RIGIDBNY lors de la collecte des ordures et du recyclage. Merci pour votre collaboration.



INVITATION À UNE CONSULTATION ET SOUPER GRATUIT DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE Municipalité amie des aînés (MADA)

Le Village de Saint-Célestin et le comité MADA souhaitent consulter les personnes âgées de 50 ans et plus afin de planifier les priorités de notre municipalité en fonction de leurs besoins et aspirations.

- Date de la consultation : **Jeudi 20 octobre 2022.**
- Lieu : Église de Saint-Célestin (salle au sous-sol).
- Inscription gratuite, mais obligatoire pour l'organisation et le repas.
Date limite d'inscription : **Jeudi 13 octobre 2022.**
- Déroulement :
 - 17h à 17h30 : Accueil et mots de bienvenue.
 - 17h30 à 18h30 : Souper.
 - 18h30 à 20h : Consultation.

Réserver auprès de Madame Pascale Leblanc au (819) 229-3642.



SEULEMENT POUR LES CITOYENS DEMEURANT AU VILLAGE DE SAINT-CÉLESTIN.

RIGIDBNY

Régie intermunicipale
de gestion intégrée des déchets
Bécancour–Nicolet–Yamaska



POUR UNE GESTION DE VOS MATIÈRES *en toute sécurité!*

CALENDRIER DES COLLECTES :

ORDURES MÉNAGÈRES

MATIÈRES RECYCLABLES

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

HORAIRE DES ÉCOCENTRES DU 4 AVRIL AU 12 NOVEMBRE 2022.

- **Écocentre Saint-Léonard-d'Aston** : 444, rue de l'Exposition
Mercredi et jeudi 13h à 19h – Vendredi et Samedi 9h à 16h.
- **Écocentre Saint-Grégoire** : 18055 rue Gauthier
Mardi et mercredi 13h à 17h – Jeudi 13h à 19h – Vendredi et samedi 9h à 15h.
- **Écocentre Nicolet** : 1061 rue de Monseigneur-Gravel :
Mardi et mercredi 13h à 17h – Jeudi 13h à 19h – Vendredi et samedi 9h à 15h.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : 819-294-2999 • WWW.RIGIDBNY.COM

**Vous désirez être informé rapidement
de ce qui se passe au niveau municipal à Saint-Célestin?**

Nous vous invitons à aimer notre page Facebook :
<https://www.facebook.com/villagestcelestin>

Vous y trouverez également plusieurs informations en lien avec l'actualité.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information, soit par :
Courriel : info@village-st-celestin.net,
Téléphone (819) 229-3642 ou via notre page Facebook.

HÔTEL DE VILLE

Heures d'ouverture : Mardi au jeudi: 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
Pour signaler un BRIS URGENT SEULEMENT, communiquez au 819-695-2838



Hôtel de ville
570, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Nous vous souhaitons un bel automne !